

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU SIVOS MOULIDARS VIBRAC DU 5 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet, à dix-huit heures trente-cinq minutes, les membres du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC, dûment convoqués le 28 juin sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 06

Présents : 06

Présents : FLEURY VIGIER Roselyne, MOCOEUR Sylvie, BONNIN Mylène, JOUANAUD Dominique, GRIGNON Marie-Christine, LECOMTE Jean-Pierre

Suppléante présente : BISSERIER COUPAUD Hélène

Madame BONNIN Mylène a été élue secrétaire de séance.

### • **CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ÉCOLE :**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il faut statuer sur le renouvellement du contrat de l'adjoint technique territorial de Vibrac qui se termine le 30/09/2021. Une demande de renouvellement du contrat PEC a été effectué auprès des services de Pôle Emploi et nous avons reçu l'accord de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler le contrat de cet agent à partir du 1/10/2021 pour une durée de 6 mois.

### • **ADMISSION EN NON-VALEUR :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour) décide d'admettre en non-valeur les reliquats cantine pour la somme de 0.02 € (article 6541).

### • **TARIFS CANTINE, BUS ET GARDERIE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas changer les tarifs cantine, bus et garderie à compter du 01 septembre 2021 :

Prix du repas : 2.80 €

Prix du bus : 9.50 €/mois (augmentation due à la hausse du prix du gazole)

Prix de la garderie : 1.60 € pour la demi-journée (matin ou soir) ou la journée (matin et soir)

### • **RÈGLEMENTS CANTINE, BUS ET GARDERIE :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), décide de conserver les trois règlements mis en place précédemment et autorise Madame la Présidente à les signer pour l'année scolaire 2021/2022.

### • **DEVIS CHAISES ET BUREAUX D'ÉCOLE :**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que suite à l'augmentation des effectifs à l'école, il est nécessaire d'acheter 8 bureaux, 8 chaises et 8 casiers. Un devis a été fait à BURO PRO pour 8 tables et 8 chaises simples pour un montant de 1401 € TTC et un autre devis a été fait à BURO PRO pour 4 tables biplaces, 8 chaises et 8 casiers pour un montant de 983.69 € TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à acheter les 4 tables biplaces, leurs chaises et les casiers à BURO PRO pour un montant de 983.69 € TTC.

Madame la Présidente explique qu'il faut prendre une décision modificative car cet investissement n'était pas prévu au budget initial.

Il convient de prendre la décision modificative relative :

022 ) - 985 €	021 ) + 985 €
023 ) + 985 €	2184-110) + 985 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à acheter les 4 tables biplaces, leurs chaises et les casiers à BURO PRO pour un montant de 983.69 € TTC et de procéder au virement des crédits nécessaires.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- Fiche d'inscription détaillée pour les familles à remplir pour les parents pour la rentrée afin d'avoir toutes les coordonnées à jour au SIVOS.

La séance est levée à 19h45